

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 22/002/2007 (Public)

Bulletin n° : 132

ÉFAI

11 juillet 2007

Chili. La décision de la justice de ne pas extraditer Alberto Fujimori est décevante

Amnesty International est profondément déçue par la décision de la justice chilienne de ne pas extraditer l'ancien président péruvien Alberto Fujimori vers le Pérou, où il doit répondre d'accusations d'atteintes aux droits humaine et de corruption.

La décision du juge Orlando Alvarez doit maintenant être examinée par la Cour suprême du Chili.

« Les autorités chiliennes ont le devoir, au regard du droit international, d'accorder l'extradition d'Alberto Fujimori au Pérou ou d'enquêter elles-mêmes sur les accusations d'atteintes aux droits humains pesant contre lui », a déclaré Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>